

Concours

VISEZ DROIT

 Barreau de
Montréal



Débats oratoires

◆ Édition 2019 ◆

Subventions gouvernementales aux multinationales: Pour ou contre ?

Date limite pour s'inscrire: 4 mars 2019

Demi-finales et finale le 27 mars 2019
à la Cour d'appel du Québec
(100, rue Notre-Dame Est, Montréal)

Règlements/inscription

www.barreaudemontreal.qc.ca

Information

concours@barreaudemontreal.qc.ca | 514 866-9392, poste 235

À GAGNER

500 ● et le logiciel *Antidote* à chacun des membres de l'équipe gagnante
250 ● et le logiciel *Antidote* à chacun des membres de l'équipe finaliste
150 ● et le *Grand Druide des synonymes et des antonymes* à chacun
des deux meilleurs orateurs n'ayant pas atteint la finale

 Druide

Fidèle partenaire depuis 1997

RÈGLEMENTS DU CONOURS

But des débats oratoires

Encourager les étudiants francophones et anglophones de niveau collégial du district de Montréal à défendre publiquement une position à l'égard d'un sujet d'actualité, comportant une connotation légale et soulevant la controverse.

Date limite d'inscription

Lundi 4 mars 2019 à 17 h.

Nombre limite d'inscriptions

Le nombre d'inscriptions est limité à dix (10) cégeps selon l'ordre de réception des formulaires d'inscription.

Déroulement du concours

Le concours se déroule en trois étapes :

- Éliminatoires internes dans chacun des cégeps participants.
- Demi-finales entre les équipes gagnantes de chacun des cégeps participants **le mercredi 27 mars 2019 en fin d'après-midi**, à la Cour d'appel du Québec.
- Finale entre les deux équipes ayant accumulé le plus de points lors des demi-finales, suivie de la cérémonie de remise des prix, **le mercredi 27 mars 2019 à 20 h**, à la Cour d'appel du Québec.

1. Éliminatoires internes

- 1.1 Chaque cégep participant doit choisir une équipe de deux étudiants inscrits à plein temps pour le représenter aux demi-finales et, le cas échéant, à la finale.
- 1.2 Au plus tard le 4 mars 2019 à 17 h, chaque cégep participant devra transmettre au Barreau de Montréal le formulaire d'inscription.

2. Demi-finales

- 2.1 Le choix des équipes devant s'opposer en demi-finales de même que la position qu'elles doivent débattre est fait par tirage au sort. Advenant un nombre impair de cégeps participants, un tirage au sort déterminera l'équipe qui devra débattre à deux reprises, étant entendu cependant que seul le premier débat sera pris en considération pour déterminer les équipes finalistes.
- 2.2 Chacun des participants, en commençant par les deux membres de l'équipe du **pour**, dispose d'une période de quatre (4) minutes consécutives pour présenter son argumentation. Les exposés des membres d'une même équipe doivent être complémentaires et non répétitifs.
- 2.3 Une fois les exposés des deux (2) équipes terminés, une période de cinq (5) minutes est allouée à l'équipe du **pour** afin de répliquer aux exposés de l'équipe du **contre**. Ensuite, une période de cinq (5) minutes est allouée à l'équipe du **contre** afin de répliquer aux exposés de l'équipe du **pour**. La répartition du temps entre les membres d'une même équipe est laissée à leur discrétion.
- 2.4 Une fois que chacune des équipes a complété sa réplique, une période est allouée au cours de laquelle chaque équipe pourra en alternance, poser deux (2) questions à l'équipe adverse. L'équipe adverse disposera d'une (1) minute pour répondre à chaque question.
- 2.5 Une fois cette période de questions complétée et advenant que la période maximale de trente-cinq (35) minutes pour l'ensemble du débat ne soit pas terminée, le président du débat peut permettre au jury d'adresser quelques questions succinctes à l'équipe du **pour** ou du **contre**, laquelle doit répondre brièvement.

2.6 Une fois toutes les équipes participantes entendues, le président du débat remercie les participants et invite les membres du jury à délibérer. Au cours de leurs délibérations, les membres du jury cumulent l'ensemble des points obtenus par chacune des équipes, selon les critères d'évaluation décrits ci-après.

2.7 Le jury se retire pour ainsi déterminer quels sont les deux cégeps qui s'affronteront en finale. Il appartient au président du jury de divulguer le nom des équipes finalistes.

2.8 La décision du jury est finale, irrévocable et sans appel.

3. Finale

3.1 Lors de la finale, la structure du concours est identique à celle des demi-finales, à l'exception de la période maximale pour l'ensemble du débat, qui peut s'étirer au-delà de 35 minutes.

3.2 Comme pour les demi-finales, la décision du jury est finale, irrévocable et sans appel.

Critères d'évaluation

Sur le fond :

- Respect du sujet imposé;
- Développement des idées (interventions documentées et recherchées);
- Originalité (façon de traiter le sujet, caractère imaginaire ou subtil);
- Logique (constance dans l'argumentation, absence d'éléments contradictoires).

Sur la forme :

- Ponctualité (respect du temps imposé);
- Propreté / maintien (apparence générale);
- Aisance / personnalité / charisme (facilité de communication);
- Vocabulaire (langage recherché);
- Expression orale (caractère général de la présentation, appréciation subjective).

Prix et récompenses

Tous les participants recevront un certificat de participation signé par le bâtonnier du Barreau de Montréal.

- Les membres de l'équipe gagnante recevront chacun 500 \$ du Barreau de Montréal, de même qu'*Antidote*, le logiciel d'aide à la rédaction de *Druide Informatique*.
- Les membres de l'équipe finaliste recevront chacun 250 \$ du Barreau de Montréal, de même qu'*Antidote*, le logiciel d'aide à la rédaction de *Druide Informatique*.
- Les deux meilleurs orateurs n'ayant pas atteint la finale recevront chacun 150 \$ du Barreau de Montréal. Ces derniers devront cependant être présents lors de la finale pour recevoir leur prix, faute de quoi les prix seront remis aux orateurs s'étant classés au 3^e et/ou 4^e rang s'ils sont présents.
- Une photo paraîtra sur le site Internet du Barreau de Montréal.

DÉBATS ORATOIRES – Édition 2019

Formulaire d'inscription

Retournez par courriel (cplourde@barreaudemontreal.qc.ca) ou par télécopieur (514 866-1488), le ou avant le 4 mars 2019.

Cégep	
Nom du cégep :	_____
Personne responsable :	_____
Téléphone :	_____
Télécopieur :	_____
Courriel :	_____
Signature du responsable	
Signé ce :	_____
Signature	_____